

une plaque d'immatriculation commerciale. On peut obtenir ces plaques aux bureaux du « Secretary of State », dans les stations de pesage, ou à l'« Office of Motor Transportation », à Lansing (Michigan).

Les propriétaires de camions canadiens peuvent acheter des plaques d'immatriculation du Michigan, à un coût calculé selon le poids total autorisé (PTA). De plus, l'État perçoit une taxe sur le diesel, calculée selon le nombre de milles parcourus dans l'État et d'après la consommation moyenne en milles au gallon. En général on se fie aux déclarations des camionneurs. Toutefois, des vérifications peuvent être faites au hasard par les autorités de l'État.

Pour obtenir plus de renseignements sur les exigences actuelles à cet égard au Michigan, en Indiana ou en Ohio, les conducteurs canadiens de véhicules commerciaux sont priés de s'adresser aux endroits suivants:

Driver and Vehicle
Services
Department of State
764 Krowner Dr.
Lansing, Michigan 48918
Téléphone: (517) 322-1460

Registration of Vehicles
Bureau of Motor Vehicles
409 State Office Building
Indianapolis, Indiana 46204
Téléphone: (317) 232-2795

Michigan Department of
State
Secretary of State Office
312 Michigan Avenue
Detroit, Michigan 48226
Téléphone: (313) 843-1500

Department of Highway
Safety
Bureau of Motor Vehicles
4300 Kimberley Parkway
Columbus, Ohio 43227
Téléphone: (614) 863-7500

Voies navigables

Le transport maritime joue un rôle plus important au Michigan que dans la plupart des autres États. Le trafic sur la rivière Detroit est l'un des plus denses au monde. Ainsi, selon les chiffres du Corps of Engineers, U.S. Department of the Army, 25 millions de tonnes courtes ont été manutentionnées dans le port de Detroit en 1978. Les autres ports du Michigan sont Muskegon, Port Huron, Sault Sainte-Marie et Bay City.

Le lac Michigan ne baigne qu'une partie limitée de l'Indiana. Le port de l'Indiana, Burns Waterway Harbor, a été achevé en 1969, et les plus grands navires mar-